

Acceptation des conditions de Présent'Art 2025

En soumettant mon(mes) œuvre(s) à « PRÉSENT'ART 2025 » j'accepte :

- La décision du comité de sélection.
- Que mon œuvre originale soit transportée, numérisée et reproduite pour les fins d'exposition dans « Présent'Art » et que la photographie de mon œuvre puisse être utilisée dans les activités de promotion.
- L'emplacement d'exposition qui sera déterminé par le comité de sélection
- Que la reproduction soit exposée à l'extérieur pour une période de 2 à 3 ans
- Que la reproduction de mon œuvre dans le cadre de Présent'Art soit la propriété de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Cette dernière redonnera la reproduction à l'artiste à la fin de la période d'exposition sans garantie de qualité de la reproduction, laquelle aura été exposée à l'extérieur. Il sera de la responsabilité de l'artiste de venir récupérer la reproduction de son œuvre à la bibliothèque Alain-Grandbois.

Par ma signature, j'accepte les conditions des Présent'Art 2025

Nom de l'artiste :

Signature de l'artiste : _____

Date :